



# PRÉFET DES BOUCHES- DU-RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Dossier de déclaration d'événements (Manifestations récréatives, culturelles et festives)

*Conformément à l'Art. L211-1 du Code de la Sécurité Intérieure "sont soumis à l'obligation de déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes et d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique".*

Ce dossier ne concerne que les événements non revendicatifs de personnes sur la voie publique rassemblant **plus de 1500 personnes**.

La déclaration doit-être faite à partir du formulaire ci-dessous **deux mois avant la date** de l'évènement prévu.

Pour les rassemblements de plus de 5000 personnes, le formulaire doit être accompagné d'un dossier de sécurité.

Pour les rassemblements de moins de 1500 personnes : l'organisateur contacte le maire, puis, le maire informe **exclusivement**, la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) ou la gendarmerie ainsi que le service départemental de secours et d'incendie (SDIS) / Bataillon de Marins-pompiers de Marseille (BMPM), **un mois avant la date de l'évènement**. Il n'est pas nécessaire d'informer la préfecture.

### **A renvoyer à :**

#### **Préfecture / sous-préfecture**

Communes de l'arrondissement d'Aix-en-Provence : [sp-aix-securite@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:sp-aix-securite@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Communes de l'arrondissement d'Arles : [sp-arles-asl-polgen@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:sp-arles-asl-polgen@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Communes de l'arrondissement d'Istres : [sp-istres-cabinet@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:sp-istres-cabinet@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Communes de l'arrondissement de Marseille : [pref-magge@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-magge@bouches-du-rhone.gouv.fr)

#### **Préfecture de police**

[pp13-sop@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-sop@interieur.gouv.fr)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA MANIFESTATION

- Intitulé de l'événement :
  
- Nature et description de l'événement :
  
  
- Date de la manifestation (préciser le jour et l'heure de début et de fin) :
  
  
- Dates du montage et démontage de la manifestation (préciser le jour et l'heure de début et de fin) :
  
  
- Lieu du rassemblement (préciser l'adresse et les caractéristiques du lieu) :
  
  
- La manifestation occupe-t-elle la voie publique ?  Oui  Non
  
- Disposez-vous de l'autorisation d'occuper les lieux ?  Oui  Non
  
  
- Nombre de personnes de l'organisation attendues sur la totalité de l'événement :
  
  
- Nombre de spectateurs attendus sur la totalité de l'événement :
  
  
- Nombre de personnes maximums attendues simultanément :

## ACTIVITÉS ET ANIMATIONS ANNEXES

*Rappel : pour ces activités, des déclarations / demandes d'autorisation spécifiques doivent être réalisées en parallèle de la présente déclaration.*

- a) Organisation d'un feu d'artifices  Oui  Non
- b) Activités de restauration, débits de boissons  Oui  Non

- c) Organisation de manifestations aériennes (survol de drones, ...)  Oui  Non
- d) Montage d'un chapiteau  Oui  Non
- e) Montage de gradins  Oui  Non
- f) Montage d'une scène  Oui  Non
- g) Autres activités annexes (ex : animaux)  Oui  Non
- Si oui, préciser :

## DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

### Sécurité publique

- La manifestation est-elle organisée dans un lieu clos ?  Oui  Non

Préciser :

- Mise en place de barriérage :  Oui  Non

Si oui, préciser (type de barrières, positionnement...) :

- Mise en place de plots béton / dispositif anti-véhicule bélière  Oui  Non

Si oui, détailler le dispositif prévu :

- Un contrôle d'accès est-il mis en place ?  Oui  Non

Si oui, de quel type (cocher la ou les case(s) correspondante(s)) :

- simple filtrage des tickets d'accès
- inspection visuelle des sacs
- fouilles des sacs
- magnétomètres
- palpations

- Des agents de sécurité privés sont-ils employés pour assurer ces missions ?

Oui  Non

si oui, préciser la société de sécurité retenue et les missions assurées et envoyer le dossier de déclaration spécifique à : [pref-surveillancevoiepublique@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-surveillancevoiepublique@bouches-du-rhone.gouv.fr)

- Présence de la police municipale ou la police nationale / gendarmerie pendant la manifestation :

Oui  Non

si oui, préciser la mission, les horaires de présence, le nombre d'agents mobilisés :

- En dehors des horaires d'ouverture au public, des missions de gardiennage par des agents de sécurité sont-elles prévues :  Oui  Non

si oui, préciser les modalités de mise en place :

➤ Des mesures de limitation de circulation sont-elles prises :  Oui  Non

si oui, fournir un plan de circulation

➤ Le stationnement à proximité immédiate du site est-il neutralisé par arrêté municipal ?

Oui  Non

Préciser le service en charge de la gestion des accès prioritaires (autorités, secours, sécurité).

### **Sécurité civile**

➤ Postes de secours (préciser le nombre, le personnel, sa qualification, le matériel à disposition, l'organisme assurant la prestation) :

➤ Moyens mis en place pour les incendies et les risques de panique (préciser le personnel, sa qualification, le matériel à disposition, l'organisme assurant la prestation) :

➤ Autres moyens de secours (groupe électrogène de secours, matériel sauvetage aquatique, éclairage de secours...) :

➤ Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio, PC présent sur place...) :

➤ Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs (sonorisation spécifique, messages d'alerte, sorties de secours, cheminement, personnel encadrant l'évacuation...) :

<b>ORGANISATEUR(S) DE L'ÉVÉNEMENT</b>
---------------------------------------

Nom (s) : Prénom (s) :

Qualité :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse mail :

Observations éventuelles :